

# ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'UZES

## TARIFS EMMU Saison Musicale 2024 - 2025

Annexe Décision du Maire EMMU - 2024 - 01 du 25 juin 2024

Page 1/2

Frais dossier d'inscription : 15 € par famille

<b>DOMICILIÉS SUR UZÈS</b>	- de 18 ans et étudiants	Adultes
<b>A</b> Eveil 4 ans, 5 ans, 6 ans + Parcours Découverte (1), Formation Musicale (FM)	150,00 €	150,00 €
<b>B1</b> Pratique individuelle (2) + FM + 1 Pratique Collective ou 1 Atelier	250,00 €	320,00 €
<b>B2</b> Discipline supplémentaire (3)	180,00 €	250,00 €
<b>B3</b> Supplément Instrument 1/2 h (Hors Piano classique)	180,00 €	250,00 €
<b>C</b> Pratique individuelle de Piano classique + FM + 1 Pratique Collective ou 1 Atelier	330,00 €	
<b>D</b> Atelier (4) en dehors du cursus, minimum 6 inscrits	120,00 €	120,00 €
<b>E</b> Pratique collective (5)	80,00 €	80,00 €
<b>F1</b> Atelier Chant à 2 pour 1/2 heure - Tarif par élève (adulte) + Chœur		200,00 €
<b>F2</b> Atelier Chant à 2 pour 3/4 heure - Tarif par élève (adulte) + Chœur		280,00 €
<b>F3</b> Atelier Chant à 3 pour 3/4 d'heure - Tarif par élève (adulte) + Chœur		187,00 €
<b>F4</b> Atelier Chant à 4 pour 1heure - Tarif par élève (adulte) + Chœur		180,00 €
<b>Orchestre d'Uzès</b> (Vents, Violoncelles, Percussions)	Gratuit	Gratuit

<b>DOMICILIÉS HORS UZÈS</b>	- de 18 ans et étudiants	Adultes
<b>A</b> Eveil 4 ans, 5 ans, 6 ans + Parcours Découverte (1), Formation Musicale (FM)	210,00 €	210,00 €
<b>B1</b> Pratique individuelle (2) + FM + 1 Pratique Collective ou 1 Atelier	370,00 €	450,00 €
<b>B2</b> Discipline supplémentaire (3)	260,00 €	330,00 €
<b>B3</b> Supplément Instrument 1/2 h (Hors Piano classique)	260,00 €	330,00 €
<b>C</b> Pratique individuelle de Piano classique + FM + 1 Pratique Collective ou 1 Atelier	440,00 €	
<b>D</b> Atelier (4) en dehors du cursus, minimum 6 inscrits	120,00 €	120,00 €
<b>E</b> Pratique collective (5)	80,00 €	80,00 €
<b>F1</b> Atelier Chant à 2 pour 1/2 heure - Tarif par élève (adulte) + Chœur		265,00 €
<b>F2</b> Atelier Chant à 2 pour 3/4 heure - Tarif par élève (adulte) + Chœur		377,50 €
<b>F3</b> Atelier Chant à 3 pour 3/4 d'heure - Tarif par élève (adulte) + Chœur		252,00 €
<b>F4</b> Atelier Chant à 4 pour 1heure - Tarif par élève (adulte) + Chœur		245,00 €
<b>Orchestre d'Uzès</b> (Vents, Violoncelles, Percussions)	Gratuit	Gratuit

(1) Parcours Découverte : ouvert aussi aux enfants de 7 ans, inscrits en FM 1C1 et qui ne pratiquent pas d'instrument

(2) Cours concernant les disciplines : Chant Lyrique ou Actuel, Flûte Traversière, Clarinette, Saxophone, Cornet, Trompette, Trombone, Baryton, Tuba, Percussions (xylophone, vibraphone, glockenspiel, multi-perc.), Batterie, Violon, Violoncelle, Guitare Acoustique/Électrique, Guitare Basse, Piano Jazz.

(3) Discipline supplémentaire : Non soumise à réduction. Le Piano ne peut pas être considéré comme une 2ème discipline.

(4) Atelier : Musique Actuelle ou Jazz (Piano, Basse, Batterie, Guitares, Chant et/ou Instruments) - Percussions (Djembés). Non soumis à réduction

(5) Pratique collective : Chœur Enfants - Chœur Ados/Adultes - Ensemble à cordes Junior - Orchestre Junior (Vents et Percussions) - Ensemble à cordes Ados/Adultes. Non soumise à réduction

# ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'UZES

## TARIFS EMMU Saison Musicale 2024 - 2025

Annexe Décision du Maire EMMU - 2024 - 01 du 25 juin 2024

Page 2/2

Frais d'inscription : 15 € par famille à l'inscription quelle que soit la date d'inscription, non remboursable.

**Toute année commencée est dûe, dès lors que le 1er cours est pris entre septembre et décembre 2024.**

*Pour les inscriptions en cours d'année scolaire, la cotisation sera calculée au prorata des semaines d'enseignement, excepté pour les Ateliers et les Pratiques Collectives.*

**Modalités de paiement : En 1 fois ou en 3 fois par virement, paiement en ligne ou chèque, après réception de la facture du Trésor Public. Tickets Loisirs et PassCulture acceptés.**

*Tarifs dégressifs à partir du 2ème inscrit dans une même famille : -10 % pour le 2ème inscrit, -20 % pour le 3ème inscrit, etc...*

**La Formation Musicale est obligatoire** pour tous les enfants inscrits dans le cursus de l'enseignement instrumental ou chant. Seule exception le parcours personnalisé. Pour les adultes, la FM est vivement conseillée mais pas obligatoire.

L'école se réserve le droit d'annuler l'ouverture d'un cours si elle estime que le nombre d'inscriptions pour celui-ci n'est pas suffisant.